ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 41103

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le service civique et la possibilité de le développer dans le secteur de la sécurité civile et des pompiers volontaires. Il lui demande de lui faire part de son sentiment sur ce dispositif.

Texte de la réponse

Le service civique répond à un cadre défini par les textes le régissant auxquels les volontaires et les structures d'accueil doivent se soumettre. Dans le cadre du plan d'action pour les sapeurs-pompiers volontaires, signé le 11 octobre 2013 à Chambéry à l'occasion du congrès national des sapeurs-pompiers, le volet n° 4 de ce plan vise à faciliter l'accès des jeunes aux activités de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ou de sapeurs-pompiers volontaires (SPV). La mesure n° 24 de ce volet doit ainsi permettre de développer, par la création d'un service civique citoyen de sécurité civile, la participation des jeunes aux missions de sécurité civile, notamment au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Le Président de la République a précisé par ailleurs, lors de son allocution à Chambéry le 12 octobre 2013 : « le service civique fait partie des dispositifs sous-utilisés parce que peu connus. Je demande donc que le dispositif du service civique soit adapté aux réalités des sapeurs-pompiers. » A ce stade, l'Agence du service civique et les services du ministère de l'intérieur examinent conjointement la faisabilité d'un tel projet et le calendrier prévisionnel de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41103
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 octobre 2013, page 11188
Réponse publiée au JO le : 11 février 2014, page 1377